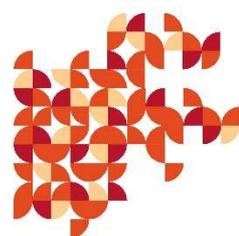




**Rapport sur les orientations
budgétaires
2024**

Conseil municipal du 4 Décembre 2023



Dans les communes de plus de 3 500 habitants et plus, le Maire présente à l'assemblée délibérante dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte également des informations supplémentaires relatives au personnel notamment la structure des effectifs, les dépenses de personnel, avantages et temps de travail.

Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

I- Le contexte

1- Le contexte économique

Au niveau mondial

Selon le rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances pour 2024, la situation économique est très divergente selon les pays.

En 2023, le PIB atteindrait +3,0 % et se maintiendrait en 2024, après +3,5 % en 2022.

Concernant la zone euro, l'activité ralentirait nettement en 2023 avant de retrouver du dynamisme en 2024.

Tableau 1 : Évolution du PIB (moyenne annuelle, en %)					
	2021	2022	2023	2024	Niveau 2024/2019
	Observé		Prévisions		
MONDE*	6,3	3,5	3,0	3,0	13,5
ÉCONOMIES AVANCÉES*	5,5	2,7	1,7	1,3	6,8
États-Unis	5,9	2,1	2,1	0,8	8,1
Japon	2,3	1,0	2,3	1,2	2,4
Royaume-Uni**	7,6	4,1	0,5	0,8	1,0
Zone euro*	5,4	3,4	0,9	1,3	4,5
dont Allemagne	3,1	1,9	-0,1	1,1	1,6
dont Italie	7,0	3,8	1,0	0,7	2,7
dont Espagne	5,5	5,5	2,4	1,5	2,5
ÉCONOMIES ÉMERGENTES*	6,8	4,0	4,0	4,2	18,2
Chine	8,4	3,0	5,0	4,5	25,2

* Les croissances mondiale et par zone économique sont calculées à partir des prévisions de 12 pays réalisées par la DG Trésor (États-Unis, Japon, Royaume-Uni, Allemagne, France, Italie, Espagne, Brésil, Chine, Inde, Russie, Turquie), complétées par les prévisions du FMI de juillet 2023. L'agrégat zone euro est construit à partir des prévisions DG Trésor pour l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne et des prévisions de l'OCDE de juin 2023 pour les autres pays.

** Les chiffres de 2021 et 2022 pour le Royaume-Uni sont ceux qui étaient disponibles à la date d'arrêt des prévisions (21 août 2023). Ils ne prennent pas en compte la révision des comptes nationaux annuels publiée le 1^{er} septembre 2023.

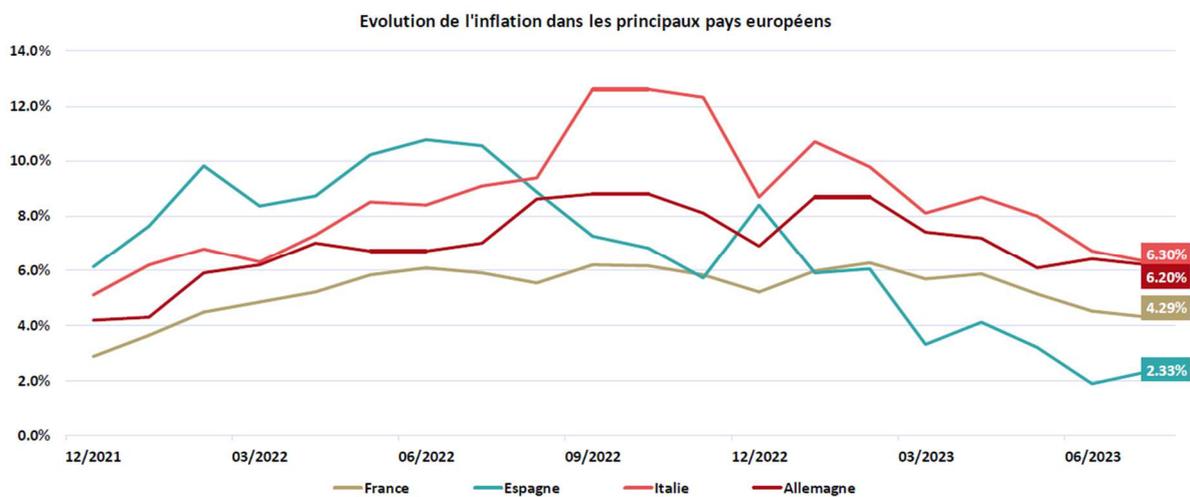
Sources : FMI (Perspectives économiques mondiales, juillet 2023), OCDE (Perspectives économiques, juin 2023), prévisions PLF 2024

- L'activité économique des Etats-Unis ralentirait en 2024 après deux années de croissance dynamique. La consommation des ménages serait pénalisée notamment par la hausse du coût du crédit.

- L'Allemagne, qui est particulièrement pénalisée par la baisse des approvisionnements en gaz russe connaîtrait une baisse de son PIB en 2023 (-0.1% en 2023) et atteindrait 1.1 % en 2024.
- L'activité dans les économies émergentes resterait dynamique en 2023-2024, mais présenterait des signes d'essoufflement dans certains pays.

Au niveau européen

Les années 2022 et 2023 ont été marquées par une forte inflation. Après une première phase d'inflation énergétique, suivie d'une hausse des prix alimentaires, les prix seraient amenés à se stabiliser.

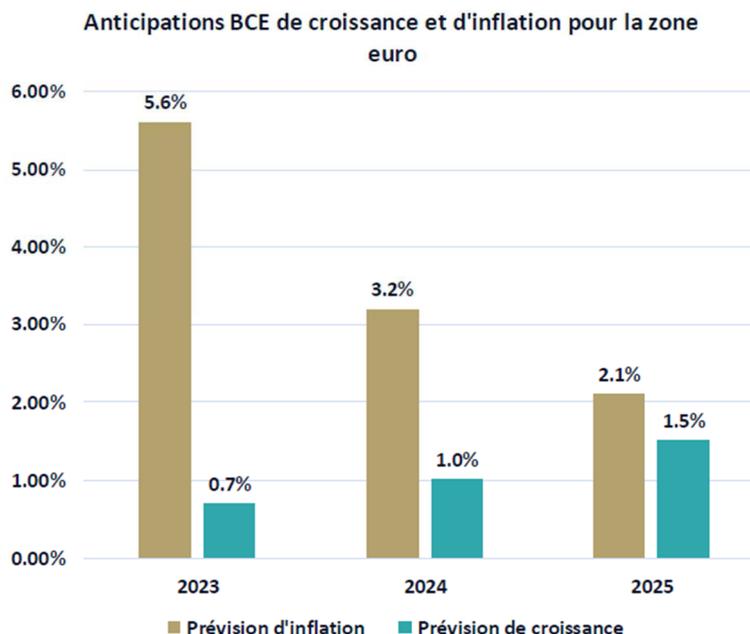


Source : Eurostat

Une inflation encore soutenue en Europe et notamment en France, celle-ci s'explique principalement par l'augmentation des prix de l'énergie et se généralise à l'ensemble des biens et services.

Un niveau d'inflation qui atteint les 10% en zone euro et 6,2 % en France pour le mois de septembre 2022 et de 4.29 % en juin 2023.

Pour 2024, la Banque centrale européenne estime une inflation à 3.2 % et une prévision de croissance à 1 % pour la zone euro.



Au niveau national

Après un rebondissement de l'activité en 2021 (+6.8%), la France a connu un ralentissement économique à partir de 2022. En effet, le contexte d'incertitude au niveau international a assombri les perspectives économiques en entraînant une forte hausse des prix des matières premières.

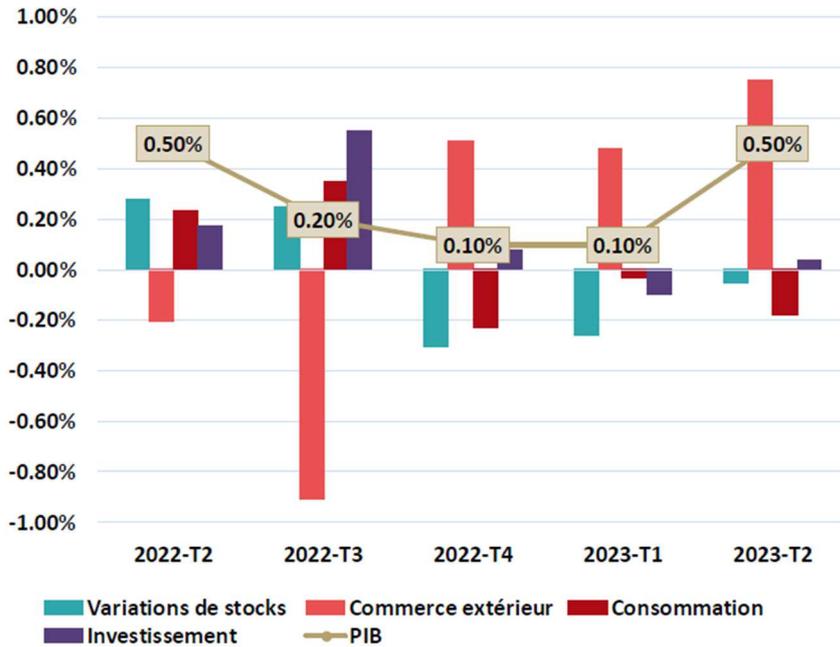
L'inflation (au sens de l'indice des prix à la consommation) devrait s'établir en 2023 à + 4.9 % en moyenne annuelle. Le gouvernement prévoit une inflation moyenne de 2.6% avec un ralentissement de la hausse des prix de l'énergie.

Tableau 1 : Prévisions économiques 2023-2024 (Variations annuelles en volume et en %, sauf indication contraire)				
	2022	2023	2024	Cumul 2019/2024
PIB France*	2,5	1,0	1,4	3,2
Demande mondiale en biens adressée à la France	5,5	-0,5	3,0	13,9
Indice des prix à la consommation en France	5,2	4,9	2,6	//
PIB monde*	3,5	3,0	3,0	13,5
PIB États-Unis*	2,1	2,1	0,8	8,1
PIB zone euro*	3,4	0,9	1,3	4,5
Taux de change USD/EUR (niveau)**	1,05	1,09	1,09	//
Prix du Brent en USD (niveau)	101	82	86	//

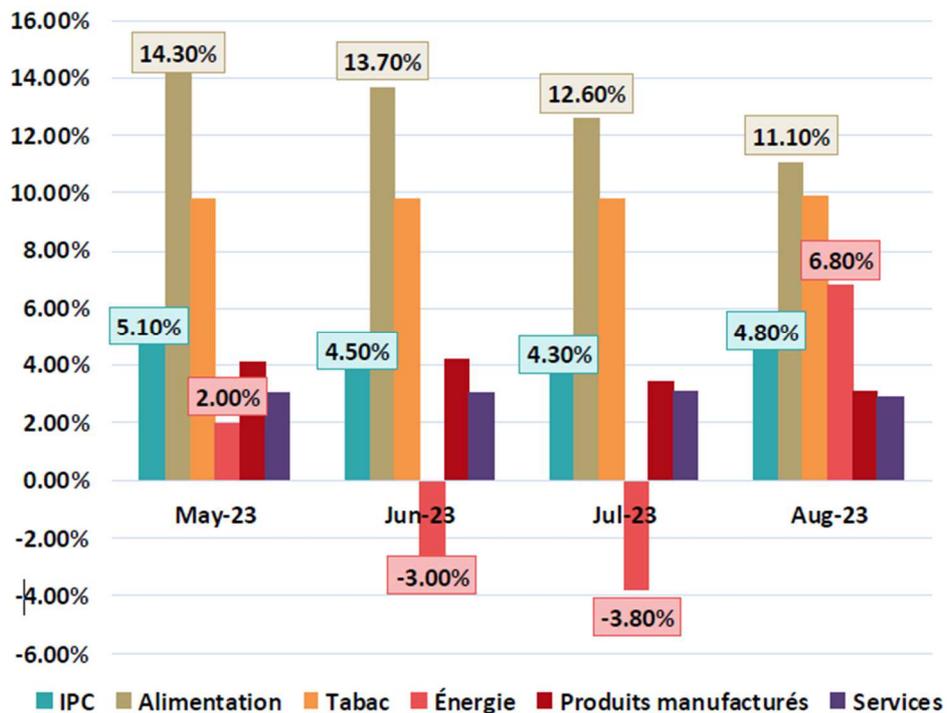
* Données corrigées des jours ouvrables.

** Taux de change de l'euro exprimé en dollar : 1 € = X \$.

France : Produit intérieur brut



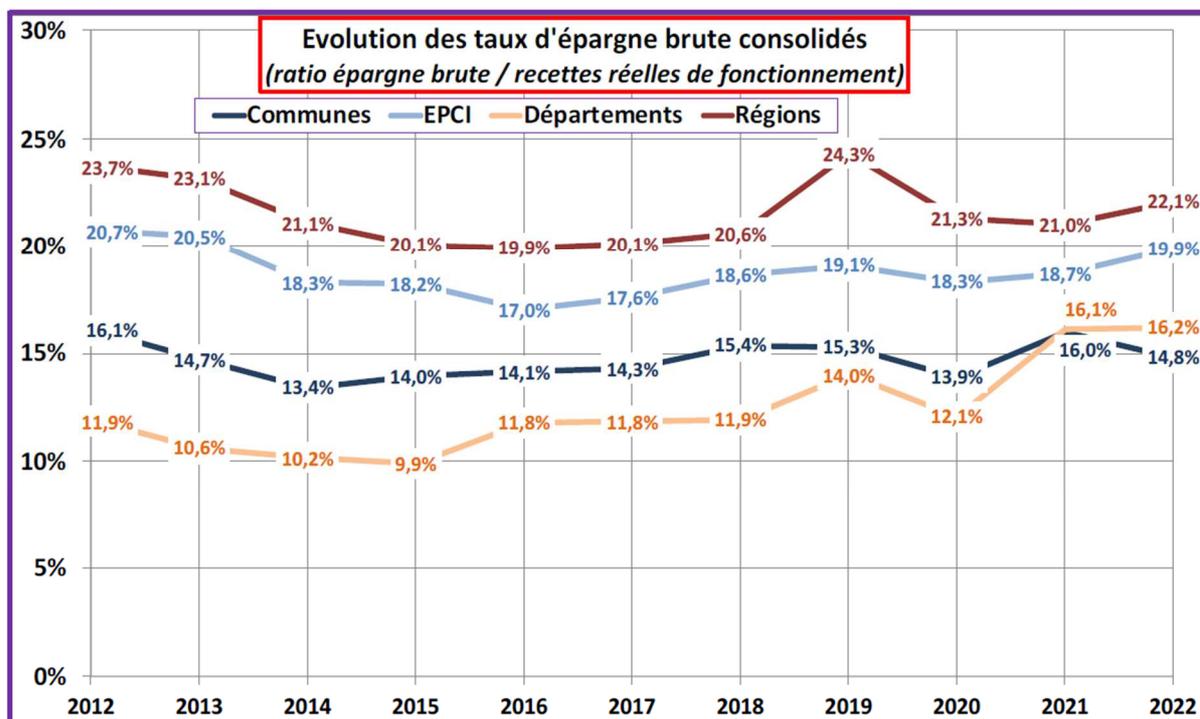
France : évolution des postes contributeurs à l'inflation



Les prix de matières premières et de l'énergie (pétrole, gaz) sont particulièrement impactés, ce qui pèse sur les coûts supportés par les collectivités (fluides, carburants, fournitures, indexation des marchés, bâtiments...).

2- La situation des collectivités locales

On constate que le taux d'épargne brute des communes est passé de 16 % en 2021 à 14.8 % en 2022.

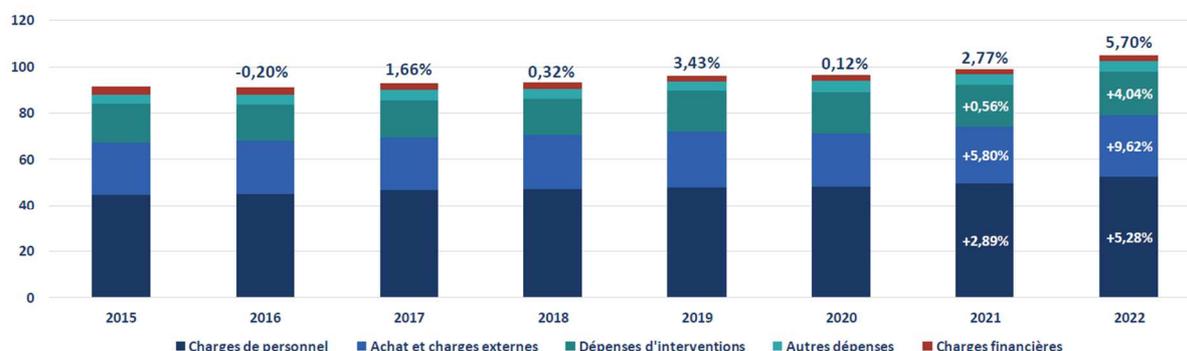


L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Cette épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

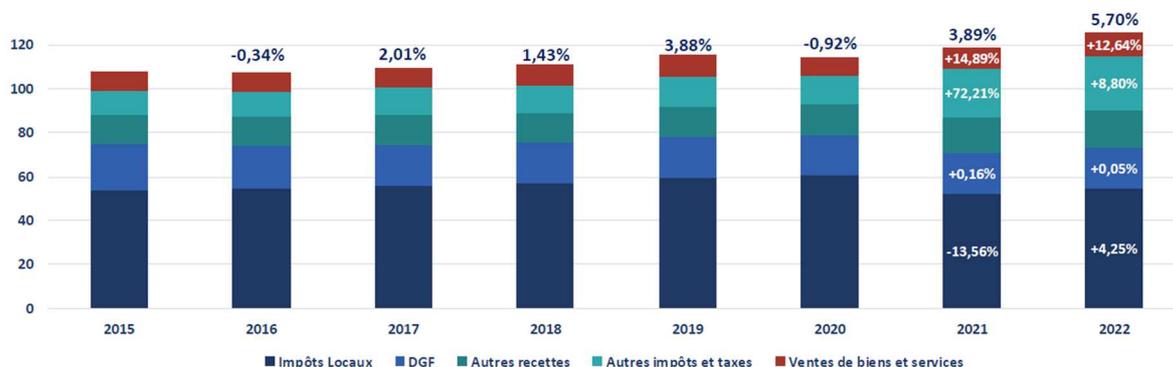
Taux d'épargne brute : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette, et permet ainsi d'appréhender la performance financière d'une commune, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme.

Les dépenses de fonctionnement du bloc communal augmentent de manière significative notamment les chapitres 011 charges à caractère général et 012 charges de personnel



Source : OFGL 2023

Les recettes de fonctionnement du bloc communal augmente également principalement sous l'impulsion des impôts locaux.



Source : OFGL 2023

3- Perspective situation des collectivités locales

A- Les principales mesures prévues dans le projet de loi de finances 2024

La dotation globale de fonctionnement

La DGF constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales. Elle est divisée en deux parts : la part forfaitaire ainsi qu'une part de péréquation : la DSU Dotation de solidarité urbaine.

Le projet de loi de finances 2024 prévoit une stabilisation de la Dotation forfaitaire et une progression de la DSU identique à 2023 soit + 90 millions d'euros.

Les dotations d'investissement

1- Le fonds Vert

Le projet de loi de finances 2024 prévoit un renforcement du soutien des investissements en faveur de la transition écologique

▲ Pérennisation et augmentation du fonds vert

	Rappel de l'enveloppe 2023	Enveloppe 2024	Eligibilité	Objet
Fonds vert	1,5Mds€	2,5Mds€	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	En priorité la rénovation des écoles Toutes actions renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côté) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).

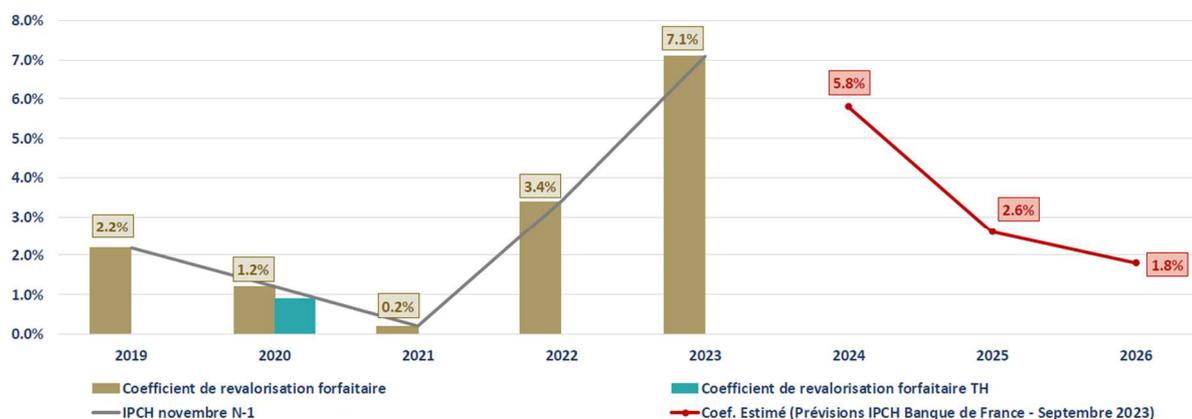
2- DETR / DSIL / DPV

Le PLF 2024 a pour objectif le financement de projets concourant à la transition écologique.

	DSIL	DPV	DETR
Enveloppe 2024	570 M€ (+ 111 M€ DSIL exceptionnelle)	150 M€	1,046 Mds€
% part consacrée à la transition écologique	30% (25% en 2022)		20% (0% en 2022)
Objet	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Education, culture; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Economique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics

Autres mesures : Revalorisation des bases fiscales

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fonction de l'évolution entre novembre de N-2 et N-1 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) tel que publié par l'INSEE.



Sources : Banque de France et Finance Active

Après une progression forfaitaire des bases de + 7,1 % en 2023, les bases devraient être revalorisées à hauteur de 5 % en 2024.

Cette revalorisation s'appliquera notamment aux bases de TFPB, de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de TEOM.

Autres dispositions

1/ Le FCTVA : les dépenses d'aménagement de terrains seront réintégrées dans l'assiette du FCTVA. L'augmentation générée par ces dépenses nouvelles est estimée à 40M€ pour 2024.

2/ Dotation pour les titres sécurisés (DTS)

L'article 58 prévoit une augmentation de la DTS, à hauteur de 100 millions d'euros, soit une progression de 47,6 M€ par rapport à 2023. Cette dotation sera désormais répartie entre les communes en fonction du nombre de stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité électroniques en fonctionnement dans la commune au 1^{er} janvier de l'année en cours, du nombre de ces demandes enregistrées au cours de l'année précédente.

Un décret à venir précisera les modalités de répartition.

II - Les perspectives budgétaires de la ville de Flers

Malgré un contexte économique et financier difficile, le budget 2024 de la Ville de Flers poursuivra les deux objectifs suivants :

- Ne pas augmenter les taux d'imposition pour la 14^{ème} année consécutive
- Poursuivre les travaux d'équipements structurants

1- La situation financière de la Ville de Flers

Sur la période 2019-2022 l'autofinancement reste stable.

En 2023, on constate que la situation se maintient malgré l'augmentation du coût des fluides et la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet dernier.

	2019	2020	CA 2021	2022	2023 Estimé
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	18 327 603	17 444 811	21 770 538	18 045 839	18 093 700
- Produits de cessions	77 350	543 566	150 000	127 588	24 650
- Indemnité sinistre Mairie	500 000		4 345 169		
- Indemnité sinistre Gymnase	728 685				
- Indemnité sinistre Halle des sports et Hariel			141 061		
A- RECETTES DE GESTION	17 021 568	16 901 245	17 134 308	17 918 251	18 069 050
B- DEPENSES DE GESTION COURANTE	14 529 361	14 844 391	14 696 168	15 102 295	15 310 786
C- EPARGNE DE GESTION (A-B)	2 492 207	2 056 854	2 438 141	2 815 957	2 758 264
Frais financiers	447 494	429 498	409 421	390 594	436 755
D- EPARGNE BRUTE (C-intérêts)	2 044 713	1 627 356	2 028 720	2 425 363	2 321 509
Remboursement en capital	556 961	568 289	590 400	532 833	549 973
E- Epargne disponible (D- Capital)	1 487 752	1 059 067	1 438 319	1 892 530	1 771 536
TAUX EPARGNE BRUT	12,01%	9,63%	11,84%	13,54%	12,85%

A- Les recettes de fonctionnement

1-1 Les dotations

	2021	2022	2023	2024 simulé
DGF	2 514 057 €	2 515 475 €	2 495 035 €	2 495 035 €
Total DSU	2 733 734 €	2 802 004 €	2 867 304 €	2 867 304 €
<i>Dotation de solidarité urbaine de droit commun</i>	2 669 080 €	2 733 734 €	2 801 911 €	2 801 911 €
<i>Dotation de solidarité urbaine "cible"</i>	64 654 €	68 270 €	65 393 €	65 393 €
Dotation Nationale de Péréquation	395 358 €	409 684 €	382 558 €	382 558 €
Dotations de la VdF	5 643 149 €	5 727 163 €	5 744 897 €	5 744 897 €

La prospective 2024 tient compte d'une stabilisation des dotations.

1-2 La fiscalité

L'année 2021 a été marquée par une réforme d'ampleur de la fiscalité directe locale et le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti aux communes.

Désormais, la fiscalité directe se compose des taxes suivantes :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (taux communal + taux départemental)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties fait l'objet d'une réfaction avec l'application d'un coefficient correcteur. Ce coefficient vient rectifier la surcompensation de la ville suite au transfert du taux départemental – le produit de la part départementale étant supérieur à la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

**Produits fiscaux simulés avant notification des bases définitives
2023**

		2021	2022	2023	2024
TH - TF - FNB					
Bases	T.H.	660 383	679 085	727 300	756 392
	F.B.	18 265 656	18 909 846	19 965 000	20 563 950
	F.N.B.	183 270	171 695	177 900	181 458
Taux	T.H.	20,77%	20,77%	20,77%	20,77%
	F.B.	46,65%	46,65%	46,65%	46,65%
	F.N.B.	64,04%	64,04%	64,04%	64,04%
Produits	T.H.	137 162	141 046	151 060	157 103
	F.B.	6 825 810	7 038 859	7 381 961	7 566 510
	F.N.B.	117 366	109 953	113 927	116 206
	Total TH -TF - FNB	7 080 338 +66 022	7 289 858 +209 521	7 646 948 +357 090	7 839 818 +192 870
Autres produits fiscaux					
	Attribution de compensation	48 129	99 575	99 575	99 575
	Taxe additionnelle au droit de mutation	230 000	230 000	230 000	230 000
	Taxe sur la publicité extérieure	170 000	170 000	170 000	170 000
	Taxe sur l'électricité	320 000	320 000	320 000	320 000
	Taxe sur les pylônes électriques	31 000	31 000	31 000	31 000
	Total autres produits fiscaux	799 129 +100 678	850 575 +51 446	850 575 +0	850 575 +0
Mécanisme de péréquation					
	Fonds de péréquation intercommunale	187 561	190 962	171 874	171 874
	Total péréquation	187 561 +6 312	190 962 +3 401	171 874 -19 088	171 874 +0
Produit fiscal total					
	Total	8 067 028 +173 012	8 331 395 +264 368	8 669 397 +338 002	8 862 267 +192 870

Comme précisé précédemment, la commune n'a pas augmenté ses taux depuis 13 ans.

Elle prend acte du projet de loi de finances 2024 prévoyant d'augmenter les valeurs servant de base au calcul de l'imposition d'environ 5%. A noter que ce taux ne s'applique pas sur la totalité des bases.

1-3 Les recettes d'exploitation

Le chapitre 70

Ce chapitre retrace les produits relatifs aux redevances (stationnement, occupation du domaine public, scolaires), les mises à disposition de personnel et remboursement de charges.

Le chapitre 74

Comme indiqué précédemment, ce chapitre reflète les dotations de l'Etat à hauteur de 5 744 897 € pour 2024.

Des compensations versées par l'Etat sont également prévus pour un montant de 630 000 € liées à la réforme de la taxe foncière.

A cela s'ajoutent des dotations/participations diverses telles que la dotation pour les titres sécurisés, une part du FCTVA.

Le montant global de ce chapitre devrait rester stable.

Le chapitre 75

Ce chapitre retrace les revenus des immeubles et notamment les locations du Gîte de Pont Ramond à hauteur de 65 000 €

Divers loyers de logements des écoles ainsi que des locations de salles sont également comptabilisés sur ce chapitre.

Dans le cadre de la DSP St Sauveur Energie, la ville de Flers perçoit une redevance annuelle de 31 000 €.

A noter également que dans le cadre du passage à la M57, certains comptes 77 ont été transposés au 75. C'est la raison pour laquelle, nous prévoyons une augmentation du chapitre 75 de 40 000 € et une suppression des comptes 77 pour le même montant.

1-4 Récapitulatif des recettes de fonctionnement pour 2023

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024 Estimation
Remboursement sur rémunération du personnel	59 000	69 000	80 000	80 000
Produits des services	2 442 030	2 539 230	2 374 750	2 380 000
Revenus des immeubles	86 700	128 600	125 200	160 000
Impôts et taxes	8 067 028	8 331 395	8 725 225	8 897 267
Dotations, subventions et participations	6 140 077	6 436 510	6 504 781	6 504 781
Recettes Fonct. avant recettes exceptionnelles	16 794 835	17 504 735	17 809 956	18 022 048
<i>Recettes exceptionnelles dont 728 000€ sinistre gymnase</i>	0	0	0	0
<i>Recettes exceptionnelles -</i>	520 000	40 000	40 000	0
Recettes Fonct. TOTALES	17 314 835	17 544 735	17 849 956	18 022 048

Au final, les recettes réelles de fonctionnement 2024 devraient se situer autour de 18 M€, montant en progression par rapport au BP 2023.

B- Les dépenses de fonctionnement

1-1 Les charges à caractère général

Ce chapitre comprend les achats, les prestations d'entretien et de maintenance liées au patrimoine, les prestations de service. L'objectif est de rester dans une progression maîtrisée pour toutes les dépenses de ce chapitre en dehors des fluides.

Concernant les fluides, le coût de l'énergie 2024 est estimé en fonction du réalisé 2023, ce montant devra être actualisé en fonction de l'évolution du coût unitaire du Mwh transmis par le TE61 début décembre.

Imputation	Libellé	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Projection au 31/12/2023	BP 2024
60221	Carburants stockés	196 664 €	254 731 €	300 000 €	250 000 €	297 000 €
60612	Energie	624 902 €	718 246 €	908 537 €	908 000 €	908 537 €
60613	Chauffage urbain	40 902 €	47 435 €	55 013 €	55 000 €	55 013 €
60621	Combustibles	175 149 €	140 107 €	237 261 €	160 000 €	237 261 €
60622	Carburants	9 662 €	13 233 €	11 000 €	17 000 €	20 000 €
	TOTAL	1 047 279 €	1 173 752 €	1 511 811 €	1 390 000 €	1 517 811 €

1-2 Les charges de personnel

Ce chapitre retrace l'ensemble des coûts du personnel. Celui-ci est en augmentation de 1%, passant de 10 584 933 € à 10 690 782 €.

Une partie spécifique sera consacrée à une étude détaillée de la masse salariale.

1-3 Les autres charges de gestion courantes

Ce chapitre retrace les subventions allouées aux associations à hauteur de 575 000 €, au CCAS à hauteur de 270 000€, les indemnités des élus à hauteur de 280 000€, les admissions en non-valeur à hauteur de 25 000€ et les droits d'utilisation informatique à hauteur de 100 000€.

Ce chapitre enregistre une augmentation de 3.77 % liée à :

- 1- Une augmentation des indemnités des élus suite à la revalorisation de l'indice + 10 000 €
- 2- Une augmentation de l'enveloppe des subventions allouées aux associations + 25 000 €
- 3- Une augmentation des droits d'utilisation informatique + 20 000 €

1-4 Les charges financières

La Ville a contracté un nouveau prêt en novembre 2023. Il s'agit de l'avance remboursable « Intracting » d'un montant de 1 613 911 € réalisée auprès de la Banque des Territoires pour le projet de rénovation de l'éclairage public.

Le versement des fonds interviendra au cours du premier trimestre 2024 et la première annuité sera appliquée en 2025.

Par ailleurs, la Ville détient un prêt à taux variable calculé chaque année à date d'anniversaire le 1^{er} juin, en fonction du CMS 10ans – CMS 2ans. On constate une remontée des taux depuis un an, ce qui nous obligera à prévoir une augmentation de la charge financière de 30 000 € pour couvrir les intérêts supplémentaires de ce prêt.

1-5 Les provisions

Selon l'article R2321-3 du Code Général des collectivités, une provision doit être constituée « lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public. »

A présent, dans le cadre de la qualité comptable, chaque budget doit provisionner ses créances douteuses pour au moins 15% de ses créances de plus de deux ans.

Il se traduit comptablement par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers ce qui contribue à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité.

Au titre de 2024, le montant de la dépréciation est estimé à 5 000 €.

1-6 Récapitulatif

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
⇒ Atténuations de produits	2 000	2 000	2 000	2 000
⇒ Charges générales	4 303 197 - 0,27%	4 789 737 +11,31%	4 571 171 - 4,56%	4 700 000 +2,82%
⇒ Charges de personnel	10 115 150 +1,00%	10 363 300 +2,45%	10 584 933 +2,14%	10 690 782 +1,00%
⇒ Contingent et subventions	1 255 000 +11,65%	1 211 800 - 3,44%	1 239 300 +2,27%	1 286 000 +3,77%
⇒ Provisions			4 940	5 000
Total des charges Hors Charges exceptionnelles	15 675 347 1,4%	16 366 837 4,4%	16 402 344 0,2%	16 683 782 1,7%
⇒ Charges exceptionnelles	42 050	12 000	10 000	10 000
<i>Total des charges</i>	<i>15 717 397</i>	<i>16 378 837</i>	<i>16 412 344</i>	<i>16 693 782</i>

C- La situation globale 2024

	2 021	2 022	2 023	2 024
Excédent Brut de fonctionnement	1 077 438 €	1 125 898 €	1 407 612 €	1 338 266 €
- Annuité de la dette	999 821 €	922 840 €	986 729 €	978 000 €
- Imprévues	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
+ Dotations d'investissement (FCTVA, Taxe d'aménagement, amendes de police, cession, etc...)	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €
CAPACITE D'EQUIPEMENT NETTE ou EQUILIBRE REELLE	527 616 €	653 058 €	870 883 €	810 266 €

Capacité d'équipement avec reprise des résultats (estimés) 2023

Capacité d'équipement	810 266 €
Solde de la section d'investissement 2023	-900 000 €
Excédent de fonctionnement 2023	4 100 000 €
Capacité d'équipement après reprise des résultats 2023 (hors indemnité sinistre mairie)	4 010 266 €

III - Les investissements

Le programme d'investissements 2024 sera notamment consacré à la poursuite de la rénovation des écoles, à la mise en œuvre du programme de rénovation de l'éclairage public. L'effort d'investissement portera également sur la construction de tribunes pour le football.

Par ailleurs, la Ville réalisera un aménagement de la place du 14 juillet avec la création d'un îlot de fraîcheur.

Le projet de rénovation de la mairie se poursuivra également au cours de l'exercice 2024.

Les principaux projets recensés à ce jour :

Patrimoine

Poursuite du projet de rénovation de la mairie

Travaux de rénovation du bâtiment « Charcot »

Travaux de rénovation thermique des écoles

Poursuite des travaux de rénovation de l'église St Jean

Espaces publics

Les travaux de voirie

Les travaux de rénovation de l'éclairage public

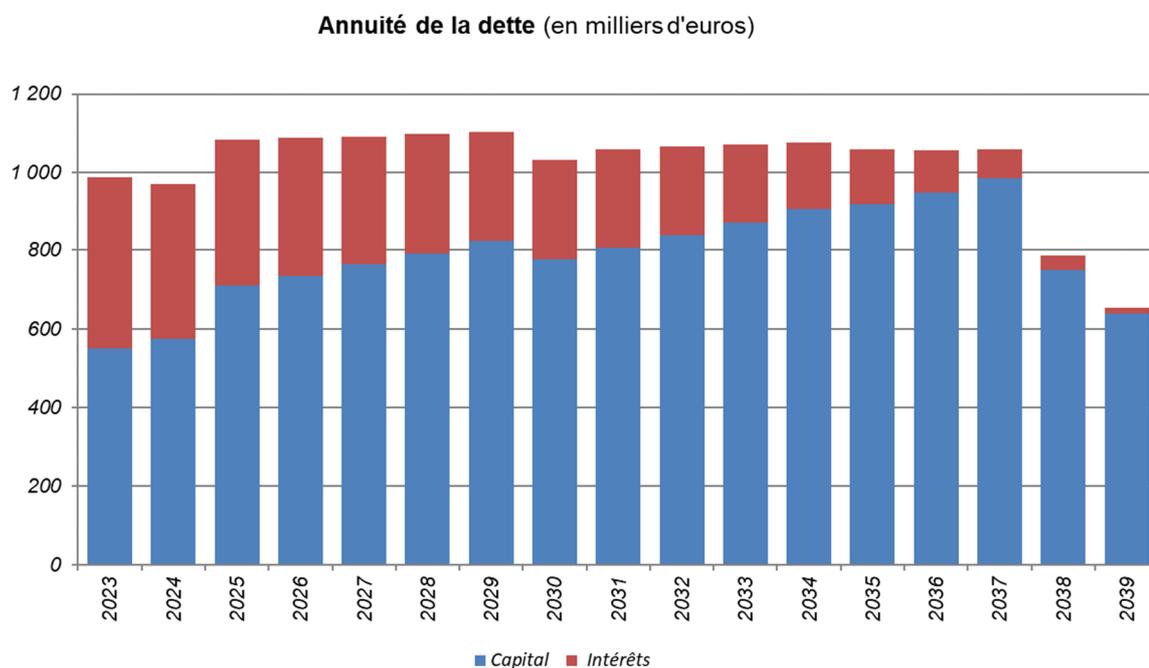
Aménagement de la place du 14 juillet avec un volet environnemental

Sport

Création de tribunes pour le terrain de football synthétique

IV- La dette

L'encours de la dette s'élève au 1^{er} janvier 2024 à 11 220 K€. La dette est composée de 6 emprunts d'une durée de vie résiduelle de 14 ans et 11 mois.



Dettes globale par type de risque

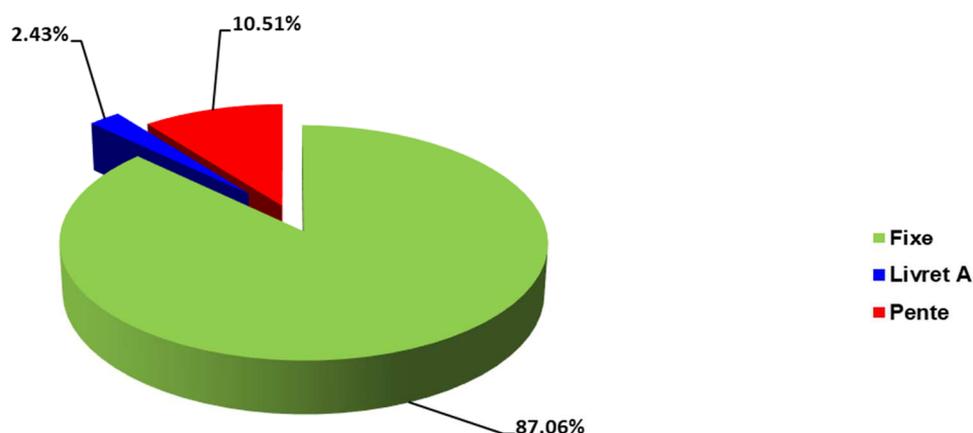
L'encours de la dette est composé à

87.06 % d'emprunts à taux fixe

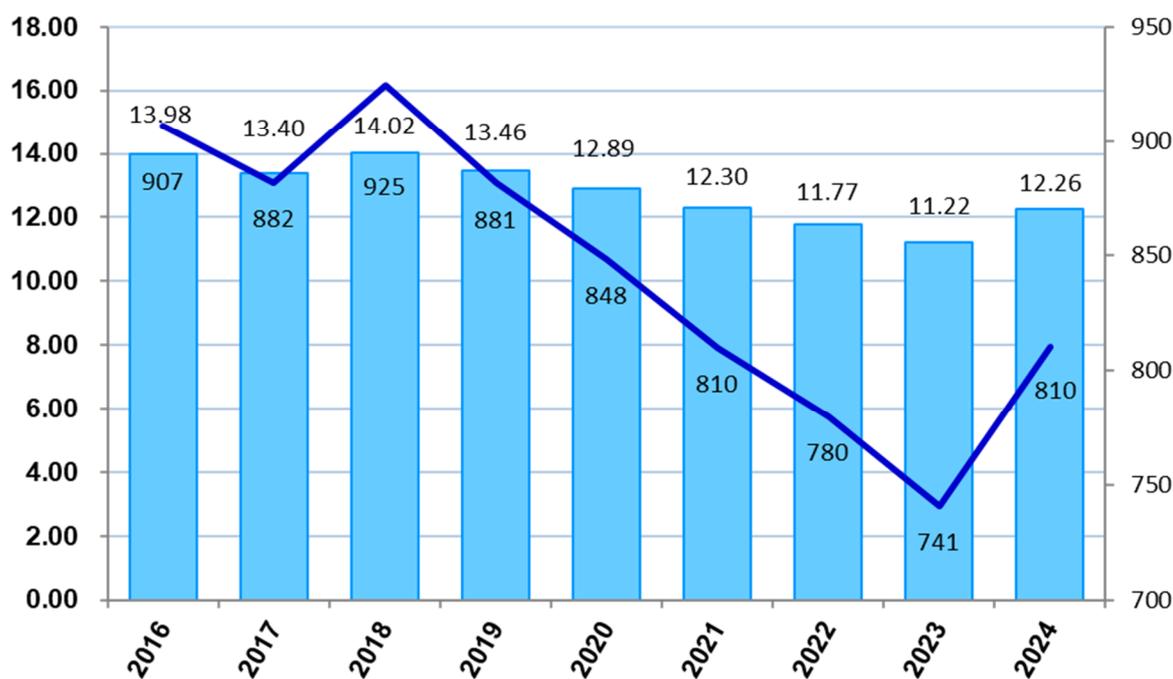
10.51 % d'emprunts à pente

2.43 % d'emprunts indexés sur le livret A

Dette par type de risque



Evolution de l'encours de dette au 31/12 depuis 2016 (en millions d'euros) et de l'encours de dette par habitant (échelle de droite en euros)



La réalisation du nouvel emprunt de 1 613 911 € en 2024 génère une augmentation de l'encours qui s'élève à 12.26 M€ au 31 décembre 2024, en conséquence, la dette par habitant remonte au niveau de 2021 à 810 €.

A noter que l'annuité de ce prêt au taux de 2 % sur 13 ans sera financée par les économies d'énergie réalisés notamment grâce au passage en leds.

V- Présentation de la structure et évolution des dépenses et des effectifs

A- Structure des effectifs :

Observation préliminaire : au vu de la date du vote du DOB 2024, les périodes de référence s'établissent entre le 31 décembre 2022 et le 1^{er} novembre 2023.

Tableau 1.1 : Répartition des **effectifs physiques permanents** selon le statut et la catégorie hiérarchique

Ville de Flers	au 31/12/2022				au 01/11/2023				Evolution 2023/2022			
	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T
Titulaires	14	12	182	208	13	10	182	205	-1	-2	0	-3
Contractuels	6	4	5	15	7	6	5	18	1	2	0	3
Total agents	20	16	187	223	20	16	187	223	0	0	0	0

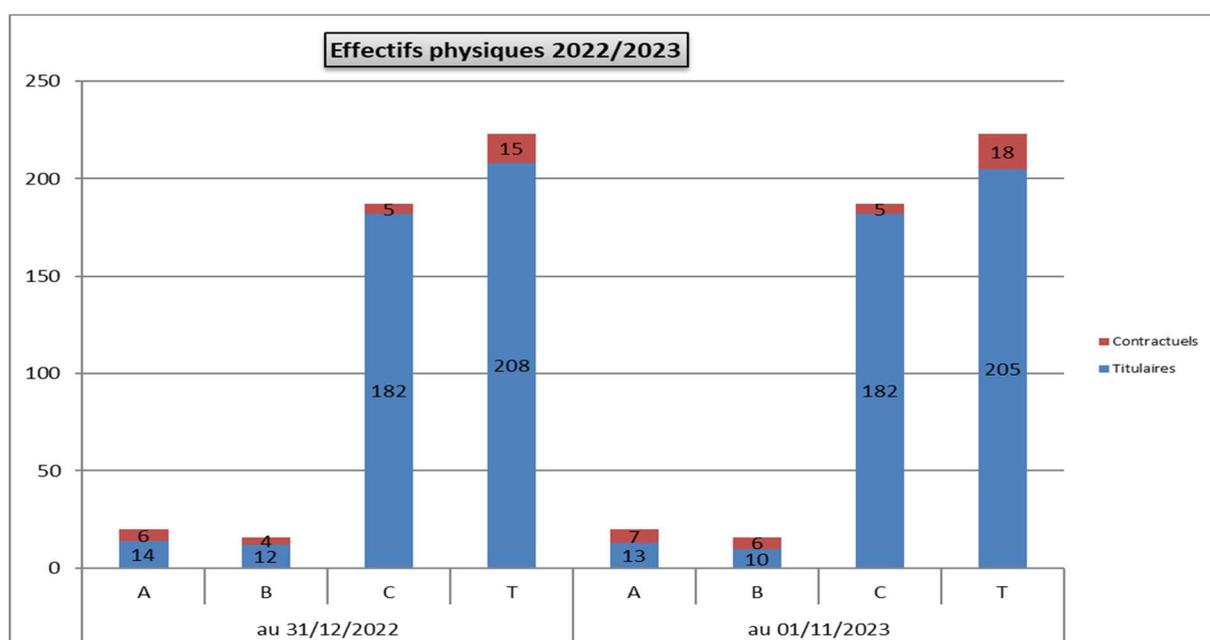
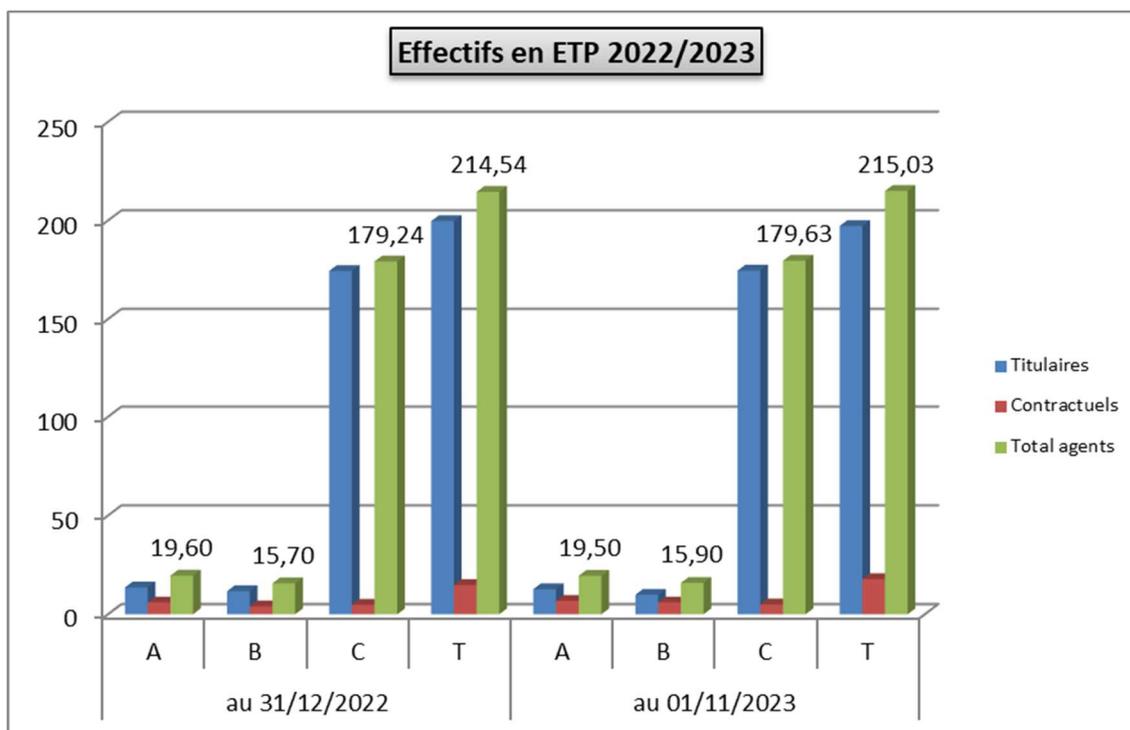


Tableau 1.2 : Répartition des effectifs en **équivalents temps plein (ETP) permanents** selon le statut et la catégorie hiérarchique

Ville de Flers	au 31/12/2022				au 01/11/2023				Evolution 2023/2022			
	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T
Titulaires	13,6	11,7	174,43	199,73	12,7	9,9	174,63	197,23	-0,90	-1,80	0,20	-2,50
Contractuels	6	4	4,81	14,81	6,8	6	5,00	17,80	0,80	2,00	0,19	2,99
Total agents	19,60	15,70	179,24	214,54	19,50	15,90	179,63	215,03	-0,10	0,20	0,39	0,49

Tableau 1.3 : Répartition des **effectifs permanents (ETP)** selon le temps de travail et la catégorie hiérarchique

Ville de Flers	au 31/12/2022				au 01/11/2023				Evolution 2023/2022			
	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T
Temps plein	17	14	142	173,00	17	15	145	177,00	0,00	1,00	3,00	4,00
Temps partiel	2,6	1,7	9,7	14	2,5	0,9	7,9	11,3	-0,10	-0,80	-1,80	-2,70
Temps non complet	0	0	27,54	27,54	0	0	26,73	26,73	0,00	0,00	-0,81	-0,81
Nombre total des agents	19,60	15,70	179,24	214,54	19,50	15,90	179,63	215,03	-0,10	0,2	0,39	0,49
Total toutes catégories	214,54				215,03							

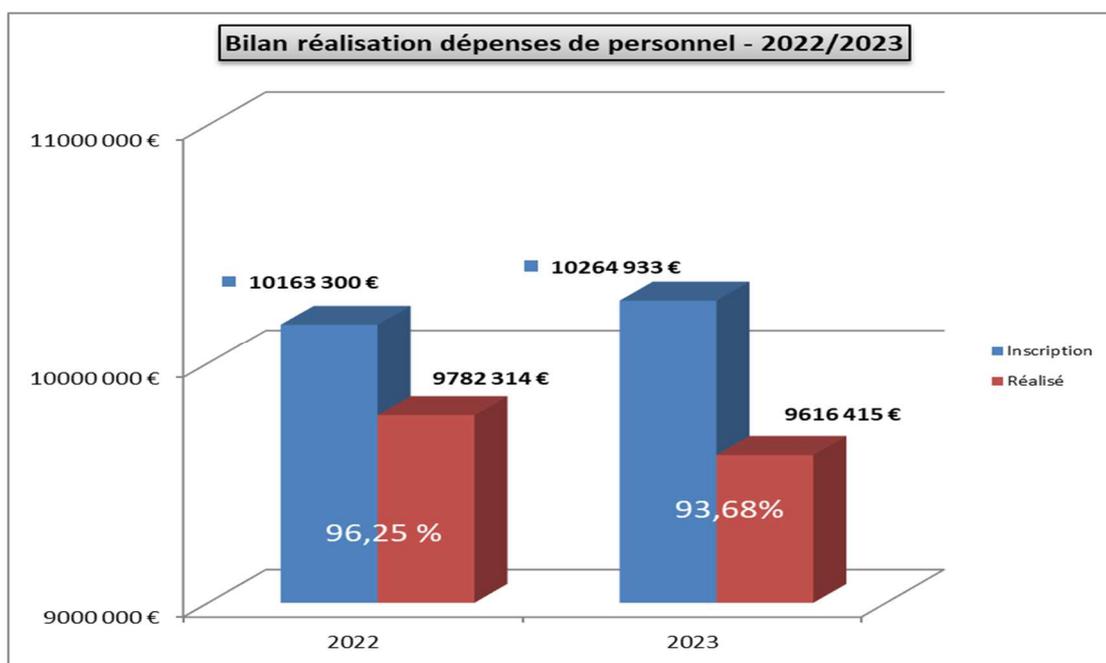
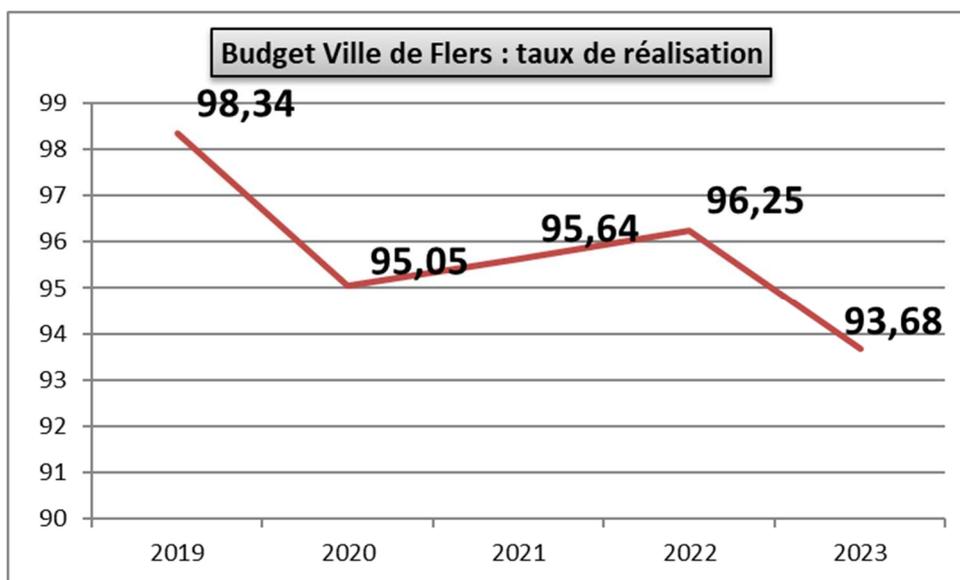


B- Dépenses de personnel

Bilan réalisation exercice 2023

2022			
Inscription	Réalisé	%	Ecart
10 163 300 €	9 782 314,12 €	96,25%	380 986 €
Projection réalisation 2023 (réalisé au 31.10 + projection du 01.11 au 31.12)			
Inscription	Réalisé	%	Ecart
10 264 933 €	9 616 414,51 €	93,68%	648 518 €

Observations : Résultats hors prise en compte des mouvements financiers liés aux charges de mutualisation entre la Ville et Flers Agglo.



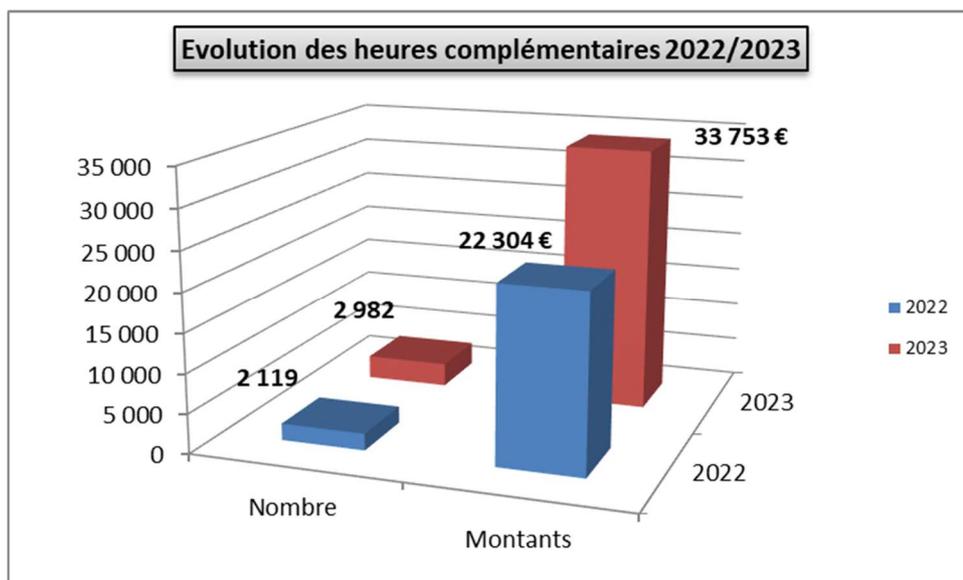
Éléments détaillés de rémunération 2023

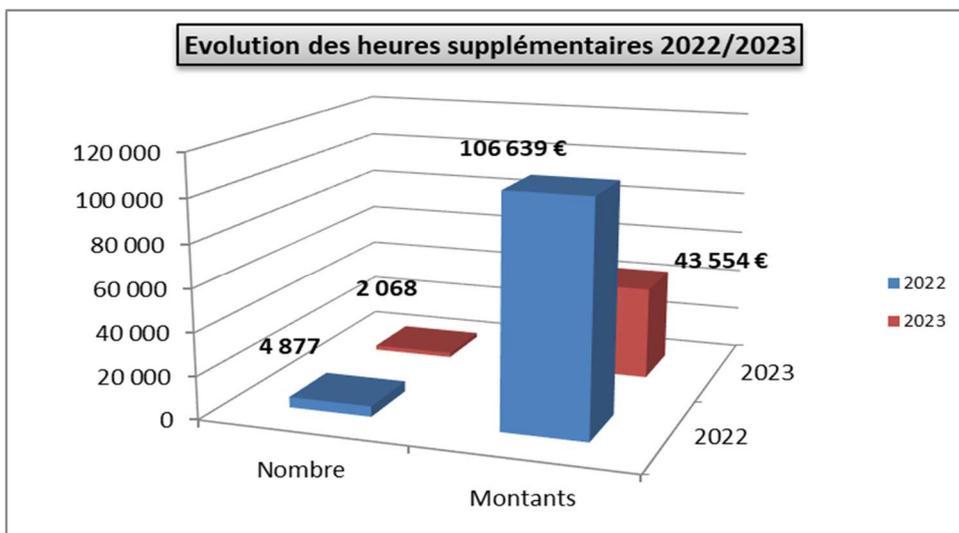
Traitements indiciaires	Rémunération principale des personnels titulaires (64111) <i>(réalisé au 31.10 + projection du 01.11 au 31.12)</i>	Personnels contractuels <i>(réalisé au 31.10/10*12)</i>
	4 730 090 €	623 679 €

Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)	Nombre d'agents concernés	Nombre de points d'indice <i>(réalisé au 31.10/10*12)</i>	Montant <i>(réalisé au 31.10/10*12)</i>
	84	14 000	60 405,41 €

Régime indemnitaire	Personnels titulaires <i>(réalisé au 31.10/10*12)</i>	Personnels contractuels <i>(réalisé au 31.10/10*12)</i>
	718 536 €	91 808 €

Heures supplémentaires rémunérées	Heures complémentaires <i>(réalisé au 31.10/10*12)</i>	Heures supplémentaires <i>(réalisé au 31.10/10*12)</i>
Nombre	2 982	2 068
Montant	33 753 €	43 554 €





Avantages en nature	Personnels titulaires <i>(réalisé au 31.10/10*12)</i>	Personnels contractuels <i>(réalisé au 31.10/10*12)</i>
Repas	10 146 €	234 €
Logement	2 659 €	

Mesures extérieures à la collectivité :

- L'augmentation de la valeur du point d'indice de 1.5 % au 01/07/2023 et du nombre de points INM pour certains personnels en bas de grille a engendré un surcoût de 74 000 €
- Le versement de la GIPA, du fait d'un taux élevé de l'inflation durant la période 2018-2022, a connu une augmentation de plus de 4 000 € en 2023 par rapport à 2022, passant de 6 900 € à 11 0000 €.

- Mesure exceptionnelle :

- En 2023, il est prévu le versement de la prime pouvoir d'achat dont les modalités s'appuient sur le Décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale. Les transpositions des modalités arrêtées pour les fonctions publiques d'Etat et hospitalière engendreraient un montant estimé à près de 120 000 € hors cotisations patronales.

C- Durée effective de travail

Pas de changement par rapport aux années passées. Pour mémoire, les cycles de travail des personnels sont déclinés autour de 3 cycles-types fixés par le protocole commun relatif au temps de travail adopté par les assemblées délibérantes de la Ville de Flers, de Flers Agglo et du Conseil d'Administration du CCAS de Flers, à savoir :

Régime de travail	36 heures hebdomadaires	37 heures 30 hebdomadaires	43 heures écoles
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	36	37,5	43
Jours ouvrés annuels	252	252	Calendrier scolaire

Nombre de jours de congés annuels accordés par la collectivité	29	33	
Décompte annuel (Nombre de jours travaillés dans la collectivité)	223	219	Calendrier scolaire
Conversion hebdomadaire (en heures)	1605,60	1642,5	1629,25
Durée légale du travail en heures (hors journée de solidarité) (1)	1600,00	1600	1600
Différence	5,60	42,50	29,25
Soit en nombre de jours	0,77	5,90	3
arrondi(s) à nombre de jours de RTT accordés	1 jour	6 jours	3 jours

(1) les 7 heures dues au titre de la journée dite de solidarité sont effectuées hors décompte des 1600 heures (travail de 7 heures supplémentaires ou 1 jour de RTT décompté)

D- Evolution prévisionnelle 2024 Structure des effectifs :

Départs en retraite 2024 :

Départs connus à ce jour qui permettent à la collectivité de réorienter son intervention, le cas échéant et selon ses choix et priorités, en maîtrisant l'évolution de sa masse salariale :

- au sein de chacune des directions concernées ;
- ou plus globalement sur le champ de politiques publiques nouvelles.

et qui peuvent se traduire par des remplacements de poste pour poste, des transformations pour s'adapter à l'évolution des besoins, ou des suppressions.

Direction	Service	Départs confirmés
Patrimoine	Maintenance du patrimoine	1

Prévisions de recrutements de permanents en 2024 :

Remplacements postes vacants suite à retraite, mobilité, disponibilité :

- Direction des services au public – service scolaire et périscolaire : référent/référente maternelles, agent/agent(e) des écoles maternelles volant/volante
- Direction services au public – Police municipale : agent/agent(e) de police municipale,
- Direction des espaces publics voirie et logistique événementielle : agente/agent polyvalente/polyvalent de voirie,
- Direction du patrimoine: maçon polyvalent,
- Direction des systèmes d'informations-: responsable cybersécurité et SSI.

Dépenses

Mesures extérieures à la collectivité :

- Le coût de l'augmentation à compter du 1^{er} juillet 2023 de la valeur du point est estimé à plus de 90 000 € pour 2024 (effet année pleine).
- Le coût de l'augmentation à compter du 1^{er} janvier 2024 de 5 points pour tous les fonctionnaires et agents contractuels est estimé à 70 000 € pour 2024.
- En 2024, il est prévu une refonte de l'ensemble des grilles des agents de catégorie C, B et A.
- Augmentation des cotisations patronales liées aux mesures ci-dessus
- L'augmentation d'un point des cotisations de la CNRACL (retraite des fonctionnaires).
- La possible augmentation de l'assurance statutaire.